

Luxembourg, le 6 avril 2022

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de février 2022.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable² des crédits immobiliers accordés aux ménages a augmenté de 2 points de base en comparaison mensuelle pour s'établir à 1,32% en février 2022 tandis que le volume des crédits nouvellement accordés a diminué de 4 millions d'euros durant cette période pour s'élever à 220 millions d'euros. En comparaison annuelle, le taux s'est contracté de 3 points de base tandis que le volume des nouveaux contrats n'a pas évolué.

Le taux d'intérêt fixe³ sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a progressé de 9 points de base pour s'établir à 1,51% en février 2022. Le volume mensuel des créances nouvellement accordées a progressé de 76 millions d'euros en comparaison mensuelle pour atteindre 480 millions d'euros en février 2022. En glissement annuel, le taux a progressé de 26 points de base tandis que le montant des crédits accordés a augmenté de 68 millions d'euros.

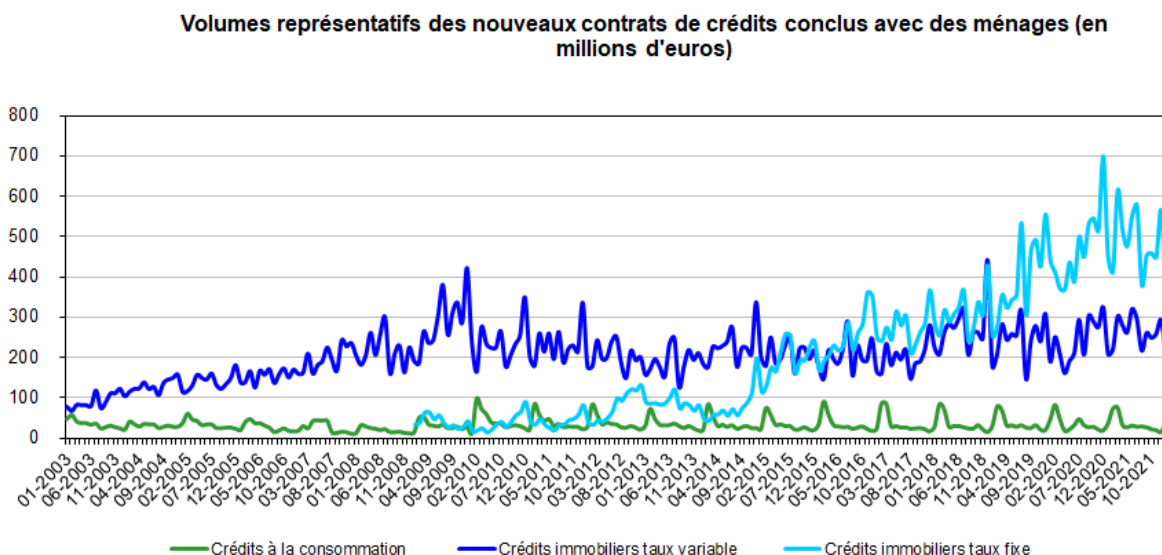
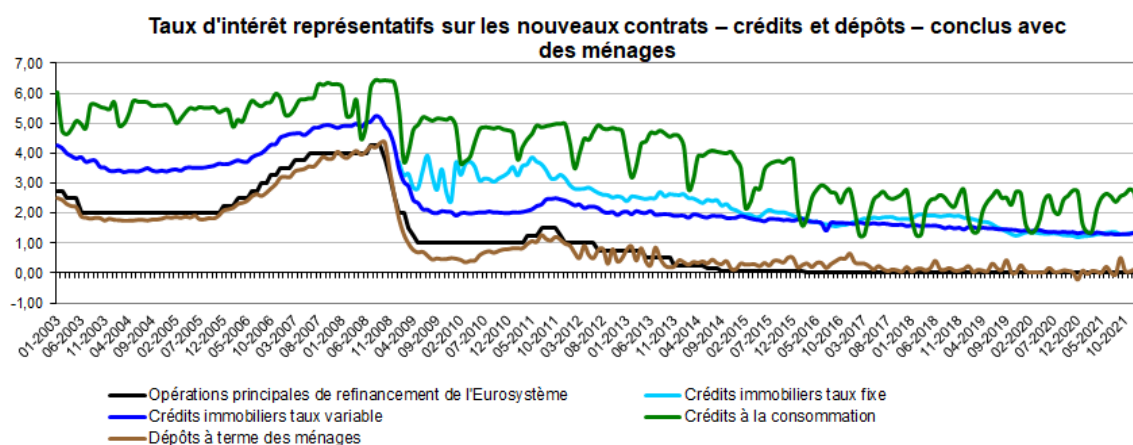
1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL depuis février 2009 seulement pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, s'est contracté de 21 points de base sur un mois pour s'établir à 1,54% en février 2022 tandis que le volume d'activité a progressé de 39 millions d'euros durant cette période pour s'établir à 78 millions d'euros. En rythme annuel, le taux d'intérêt a progressé de 15 points de base tandis que le volume d'activité a progressé de 6 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est passé de -16 points de base en janvier 2022 à -39 points de base en février 2022. En comparaison annuelle, ce taux s'est contracté de 36 points de base.



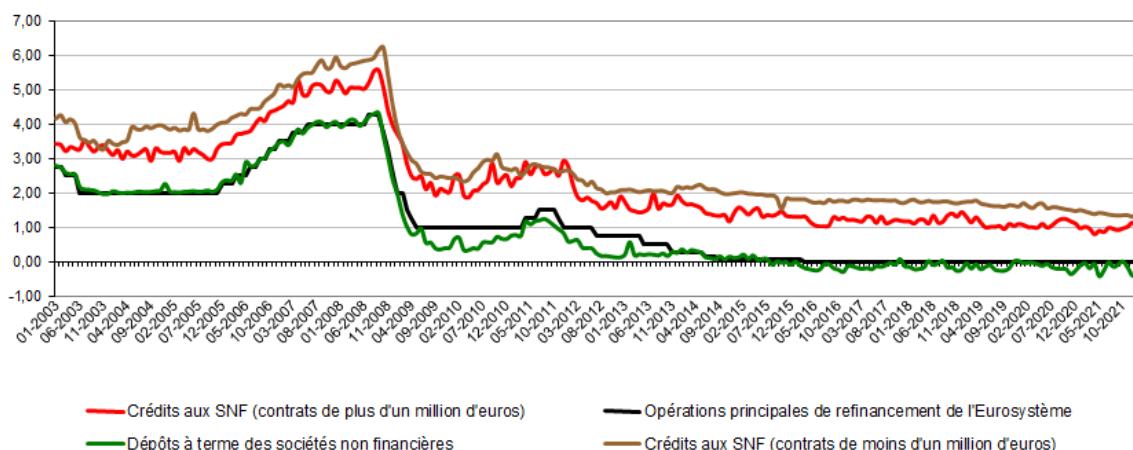
Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros a diminué de 3 points de base pour s'établir à 1,34% en février 2022. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a progressé de 19 millions d'euros pour s'établir à 775 millions d'euros. En comparaison annuelle, ce taux a diminué de 12 points de base et le montant des crédits nouvellement accordés a augmenté de 113 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable² pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a diminué de 3 points de base sur un mois pour s'établir à 0,99% en février 2022. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a progressé de 182 millions d'euros en comparaison mensuelle pour s'élever à 3 184 millions d'euros en février 2022. En comparaison annuelle, ce taux a diminué de 4 points de base tandis que le montant des crédits accordés a diminué de 509 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a progressé de 17 points de base pour atteindre -0,22% en février 2022. En comparaison annuelle, ce taux s'est contracté de 17 points de base.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.htm

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Département Relations internationales et communication
Section Communication
Tél. : (+352) 4774-4265 ou 4599
Email : press@bcl.lu
www.bcl.lu